



COUVERTURE D'ENTREPRISE POUR LES MEMBRES DE L'ACC

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale des entreprises protège les entreprises contre les pertes financières en cas de poursuites pour dommages corporels ou matériels causés par vos services ou vos activités commerciales et non liés à la prestation de services professionnels. Par exemple, un patient pourrait glisser et tomber sur un sol mouillé, dans votre bureau, ou vous pourriez accidentellement causer des dommages matériels au domicile d'un patient pendant une consultation.

L'**assurance responsabilité civile générale individuelle** est recommandée aux entrepreneurs indépendants/propriétaires uniques qui **ne comptent pas** de personnel supplémentaire.

L'**assurance responsabilité civile générale pour les entreprises** est recommandée aux membres **qui ont recours à d'autres professionnels** de la santé (employés ou sous-traitants) travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Cette assurance vous protège en cas de réclamation impliquant les activités de votre entreprise (y compris les activités de vos employés ou sous-traitants) et/ou vos locaux.

Points forts de l'assurance responsabilité civile générale:

| | |
|--|-------------------------------------|
| Blessures corporelles/ dommages matériels | Selon la limite choisie |
| Préjudices personnels/préjudices imputables à la publicité | Selon la limite choisie |
| Produits / opérations achevées | Selon la limite choisie |
| Responsabilité civile des locataires | 500 000 \$ |
| Frais médicaux | 25 000 \$ par personne |
| Automobile de non-propriétaire | 1 000 000 \$ ou selon le certificat |
| Dommages aux véhicules loués | 50 000 \$ |
| Responsabilité conditionnelle de l'employeur | Inclus |

Le forfait clinique

Cette police offre une protection aux membres qui exploitent une clinique ou une entreprise et **qui ont du contenu ou des biens de valeur à assurer.**



Le **contenu** comprends les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations dont vous avez la responsabilité.



La garantie **contre la criminalité** protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique ou à l'entreprise.



L'assurance **des pertes d'exploitation** couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Faits saillants de l'assurance pour cliniques:

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Responsabilité civile générale | 2 000 000 \$ / 5 000 000 \$ |
| Contenus | 50 000 \$ |
| Criminalité | 10 000 \$ |
| Pertes d'exploitation | 150 000 \$ |

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant et l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration ou un procès. Cette assurance protège la clinique et ses actifs dans de telles circonstances.

Les propriétaires d'entreprise devraient envisager de souscrire cette couverture si d'autres professionnels de la santé (p. ex., des copropriétaires, des employés, des associés) travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent sous votre nom d'entreprise.

Veillez noter que cette assurance doit être souscrite par une seule personne au nom de tous les propriétaires de l'entreprise, du personnel et/ou de l'entité commerciale. **Chaque employé fournissant un service professionnel doit fournir la confirmation qu'il possède sa propre assurance responsabilité professionnelle.**

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veillez consulter le site www.cca-insurance.bmsgroup.com ou contacter BMS pour souscrire une couverture.

BMS Canada Services de Risques Ltée

1-855-318-6558

cca.insurance@bmsgroup.com

www.cca-insurance.bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police.

bms.